

La vague sismique et l'école de la République : ce que l'État doit au territoires

Le mot est du ministre lui-même : « *une vague sismique* ». Il faut lui reconnaître le mérite de la lucidité. Les chiffres que vient de rendre publics le service statistique du ministère de l'Éducation nationale sont, en effet, d'une brutalité qui ne souffre aucun euphémisme : 1,68 million d'élèves en moins d'ici 2035, une baisse de 15,2 % dans le premier degré, de 13,2 % dans le second. La France, qui n'avait pas connu plus de décès que de naissances depuis la Seconde Guerre mondiale, franchit ce seuil pour la première fois. Ce n'est pas un ajustement conjoncturel. C'est un changement de civilisation.

*

* *

Mais ce qui nous préoccupe au Parti Radical, ce n'est pas seulement la démographie. C'est ce que l'État entend faire de cette réalité, et comment il entend le faire. Car la manière dont on fermera, ou non, des écoles dans les années qui viennent dira tout de la conception que la République se fait d'elle-même, de ses territoires, et de la place qu'elle reconnaît aux élus locaux dans la conduite des affaires publiques.

Ferdinand Buisson, qui fut l'architecte intellectuel de l'école républicaine aux côtés de Jules Ferry, ne concevait pas l'école comme un simple équipement administratif. Il la voyait comme le lieu de formation du citoyen, irréductible à toute logique comptable. Cette vision fondatrice est aujourd'hui mise à l'épreuve d'une réalité que les Radicaux refusent d'esquiver : la baisse des effectifs appelle des adaptations. Mais ces adaptations ne peuvent pas être imposées d'en haut, par des services déconcentrés appliquant mécaniquement des ratios, sans que les élus du territoire aient leur mot à dire.

C'est ici que la question de l'autonomie des territoires devient centrale. En 2019, le président de la République et son ministre Jean-Michel Blanquer avaient fait une promesse solennelle : aucune école ne serait fermée sans l'accord du maire. Cette promesse n'était pas anodine. Elle reconnaissait explicitement que l'école appartient au territoire autant qu'à l'État, qu'elle est un bien commun dont la gestion ne saurait être confisquée par l'administration centrale. Les propos du ministre Geffray, même si son cabinet les a ensuite tempérés, ont semé le doute. Et ce doute, dans les communes rurales qui voient déjà leur école comme le dernier service

public debout, est une blessure politique que l'on ne soigne pas avec des communiqués.

Le Parti Radical est ferme sur ce point : la promesse de 2019 doit être honorée. Non par conservatisme, non par refus de l'adaptation, mais parce que la confiance entre l'État et les collectivités locales est une ressource rare, longue à construire et rapide à dilapider. Si l'on veut que les maires soient des partenaires de la transformation de la carte scolaire, et ils doivent l'être, encore faut-il les traiter comme tels.

La gestion de la carte scolaire illustre, plus clairement encore que d'autres politiques publiques, les défauts structurels de notre organisation administrative. Les Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN) disposent d'une compétence technique indiscutable.

Mais leur légitimité à décider seuls de la géographie scolaire d'un territoire est, elle, beaucoup plus discutable. L'accord signé en avril 2025 entre l'Association des Maires de France et l'Éducation nationale, qui vise à instaurer une relation stratégique entre les DASEN et les maires, est un pas dans la bonne direction. Encore faut-il qu'il ne reste pas lettre morte.

Car c'est là le vrai défi de la réforme de l'État : non pas réorganiser les organigrammes, mais changer la culture de la décision. Une administration qui consulte pour la forme, qui prévient sans concerter, qui annonce sans négocier, ne réforme pas : elle impose. Et l'imposition, dans des territoires fragilisés, engendre des résistances qui finissent toujours par coûter plus cher, socialement et politiquement, que la concertation n'aurait jamais pu en coûter administrativement.

Le Comité ministériel des élus locaux, que le ministre s'engage à réunir avant de prendre des décisions, doit être bien davantage qu'un rite de consultation. Il doit être le lieu d'une véritable co-construction de la doctrine nationale d'adaptation de la carte scolaire, dans le respect des réalités de chaque bassin de vie.

On parle beaucoup des élèves. On parle peu des agents. Pourtant, la « *vague sismique* » démographique emporte aussi, dans son sillage, la question des personnels de l'Éducation nationale.

Le ministre a exclu, et c'est heureux, de supprimer mécaniquement 100 000 postes à proportion de la baisse des effectifs. Mais entre l'exclusion du pire et la définition du meilleur, il y a tout un chemin que le gouvernement n'a pas encore tracé.

Les Radicaux portent une exigence claire : toute adaptation des effectifs enseignants doit être conduite dans le cadre d'un dialogue social de qualité, avec les organisations représentatives du personnel, et en tenant compte des situations individuelles. Réduire la voilure sans accompagnement humain, c'est produire de la souffrance au travail, de la démobilitation professionnelle, et à terme, une dégradation du service rendu aux élèves, ce que personne ne peut vouloir.

Il y a par ailleurs une opportunité que l'on serait coupable de laisser passer : la baisse des effectifs, si elle est intelligemment gérée, pourrait permettre d'abaisser le nombre d'élèves par classe dans les zones où la surcharge pédagogique reste un problème aigu notamment dans les établissements de banlieue et d'éducation prioritaire. Le gouvernement a écarté cette piste. Nous le regrettons. La qualité du service public d'éducation ne se mesure pas seulement au nombre d'écoles ouvertes, mais à ce qui s'y passe à l'intérieur.

Un dernier mot sur ce que les projections statistiques nous apprennent de nos Outre-Mer. La Guyane et Mayotte sont les seuls territoires où les effectifs scolaires continueront de croître dans les dix ans à venir. Ce paradoxe mérite d'être médité. Ces territoires, souvent présentés comme des zones de crise structurelle, portent en réalité la vitalité démographique que la métropole a perdue. Ils appellent des investissements massifs dans les infrastructures scolaires (écoles, collèges, lycées, personnels) à contre-courant de la logique de contraction qui prévaut ailleurs.

Il serait absurde et politiquement irresponsable d'appliquer aux Outre-Mer une doctrine bâtie pour gérer le déclin là où règne encore la croissance.

L'État doit adapter sa politique éducative à la réalité de chaque territoire, et l'Outre-Mer doit en être le premier bénéficiaire, pas le parent pauvre oublié dans les arbitrages budgétaires.

La vague sismique est là. Elle n'attend pas. Mais la réponse que la République lui apportera dira qui nous sommes : un État qui administre ou une démocratie qui gouverne avec ses territoires.

Les Radicaux ont fait leur choix depuis longtemps. L'autonomie n'est pas un luxe. C'est la condition même d'une action publique légitime et efficace.

Samuel Roullé
Secrétaire National
Parti Radical Valoisien